



Le programme Éco Énergie Lait s'élargit en 2016

DES ESSAIS « POMPES À CHALEUR » CONCLUANTS EN COLLABORATION AVEC LE PÔLE CRISTAL

En 2015, dans le cadre du programme Eco Energie Lait, des essais ont été réalisés par le Pôle Cristal afin d'évaluer les performances de pompes à chaleur innovantes (utilisation d'un fluide frigorigène naturel) pour la production d'eau chaude destinée au nettoyage du matériel de traite et du tank à lait.

Les essais en chambre climatique ont permis de tester ces matériels dans différentes conditions de température et d'utilisation (variation du volume d'eau chaude stocké et prélevé).

Les résultats obtenus se sont révélés tout à fait intéressants avec un gain énergétique supérieur à 65 % par rapport à la consommation d'un chauffe-eau électrique classique.

Ces pompes à chaleur sont désormais agréées par le programme Eco Energie Lait et éligibles aux subventions.

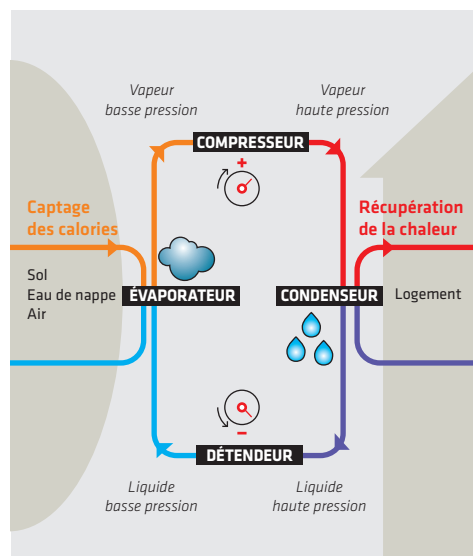


Retrouvez les modalités d'obtention des subventions au verso.

COMMENT FONCTIONNE UNE POMPE À CHALEUR ?

La pompe à chaleur (PAC) prélève un peu de chaleur d'une « source froide » (air environnant par exemple), augmente son niveau de température et restitue une chaleur à une température plus élevée.

Elle est constituée d'un circuit fermé et étanche dans lequel circule un fluide frigorigène qui transporte les calories captées dans la source extérieure. Un compresseur, alimenté à l'électricité, élève la température et la pression du fluide pour qu'il transfère les calories au ballon d'eau chaude.



© ADEME - Atelier des gibernolées

QUELS SONT LES CRITÈRES RETENUS PAR ECO ENERGIE LAIT POUR L'AGRÈMENT DES POMPES À CHALEUR ?

Des pompes à chaleur à la fois performantes sur le plan technique et environnemental !

- > Un COP (Coefficient de Performance) supérieur à 2,5 en intégrant l'appoint électrique éventuellement nécessaire*.

* Pour 1 kW d'électricité consommé, la PAC restitue 2,5 kW d'énergie sous forme d'eau chaude sanitaire.

- > Utilisation de fluides frigorigènes à faible impact sur le réchauffement climatique (Pouvoir de Réchauffement Global < 150*)

* Le PRG du fluide R404A actuellement utilisé dans les tanks à lait est de 3 900.

AVANTAGES de la pompe à chaleur pour la production d'eau chaude en élevage laitier

- Des économies sur votre facture d'électricité : une partie de l'énergie est puisée dans une source renouvelable.
- Couplage possible avec un pré-refroidisseur de lait, sans diminution des performances de ce dernier.
- L'installation d'une pompe à chaleur ne nécessite aucune intervention sur le circuit frigorifique du tank à lait.



Venez découvrir le programme
Éco Énergie Lait au SPACE 2016
Hall 2-3 Stand E50



Économie d'énergie en élevages laitiers, les aides à l'investissement se poursuivent

PRÉ-REFROIDISSEURS, RÉCUPÉRATEURS DE CHALEUR ET POMPES À CHALEUR

En 2016, la Région et les Conseils départementaux de Bretagne continuent de soutenir les investissements des éleveurs laitiers désireux de réduire leur facture d'électricité liée à la traite.



Date limite de dépôt des dossiers :

En continu sur l'année, jusqu'au 31 Décembre 2016

Taux de subvention :

40 % (50% pour les jeunes agriculteurs)

Plafonds de dépenses éligibles :

5 000 € pour un pré-refroidisseur

5 000 € pour une pompe à chaleur

3 000 € pour un récupérateur de chaleur

SOLAIRE THERMIQUE

En 2016, le dispositif du Fonds Chaleur, financé par l'ADEME, permet de soutenir les investissements pour la production solaire thermique d'eau chaude dans les élevages laitiers et de veaux de boucherie.



Date limite de dépôt des dossiers :

Date de clôture du 3^e appel à projets : 23 Septembre 2016

Taux de subvention :

40 à 60 % (suivant les performances de l'installation)

Plafonds de dépenses éligibles :

1 000 €/m² pour les installations < à 50 m²

800 €/m² pour les installations > à 50 m²



Les formulaires de demande de subvention sont disponibles sur le site du GIE www.gie-elevages-bretagne.fr les dossiers sont ensuite à déposer au GIE Élevages de Bretagne.

LE LIEN ENTRE LE PCAEA ET LE PROGRAMME « ÉCO ÉNERGIE LAIT » MAINTENU EN 2016

En 2015, un nouveau dispositif de soutien à la modernisation des exploitations agricoles a vu le jour : le Plan pour la Compétitivité et l'Adaptation des Exploitations Agricoles (PCAEA). Ce plan concerne toutes les filières agricoles et est mis en œuvre jusqu'en 2020.

Pour les élevages bovins laitiers, si la demande d'aides PCAEA porte sur l'extension, la rénovation ou l'installation d'équipements de traite, l'exploitation doit, soit prouver qu'elle dispose déjà d'un pré-refroidisseur de lait et/ou d'un

récupérateur de chaleur et/ou d'une pompe à chaleur et/ou d'un chauffe-eau solaire agréés dans le cadre du programme Eco Energie Lait, soit s'engager à s'équiper d'au moins un de ces équipements avec le soutien du programme « Éco Énergie Lait ».

La subvention accordée au titre du programme « Éco Énergie Lait » est compatible et cumulable avec les aides attribuées au titre du PCAEA.



Les formulaires des appels à projets PCAEA sont disponibles sur le site « Europe en Bretagne » : www.europe.bzh les dossiers sont ensuite à déposer à la DDTM.

Le programme « éco énergie lait » en quelques chiffres

22 %

des éleveurs laitiers bretons engagés dans le programme

26 %

de la production laitière bretonne concernée

15 GWh/an

économisés chaque année

13 MW

économisés en période de pointe, lors de la traite du soir

CONTACT :

Joanna HERRERA

Tél : 02 23 48 29 03

Email :

eco.energie.lait

@gie-elevages-bretagne.fr

Web :

www.gie-elevages-bretagne.fr

Avec le soutien et le partenariat de

